

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jérôme Ponti,
rédacteur

Au début de l'été, le Professeur Laurent Vulliet, futur chef du département de génie civil de l'EPFL, lançait ce cri d'alarme dans la presse: «La Suisse manquera d'ingénieurs civils». Réaction au faible nombre d'étudiants inscrits en 1^{ère} année pour la rentrée 1998, cet appel répercutait également les conclusions d'une étude réalisée à l'Ecole sur l'avenir de la profession. Durant la période 2000-2020, un déficit de plusieurs centaines d'ingénieurs civils diplômés est en effet annoncé pour l'ensemble de la Suisse, les nouveaux arrivants ne compensant pas, à moyen terme, les départs à la retraite des professionnels ayant achevé leur formation dans les années soixante ou septante. Dans son message, le Professeur Vulliet rappelait également les nombreux défis qui attendent les ingénieurs civils, qu'il s'agisse des nouvelles transversales ferroviaires alpines, de *Swissmetro*, de la transformation d'installations hydroélectriques, de la maintenance des ouvrages ou, encore, de la gestion des risques naturels. Pour l'heure, l'appel a apparemment été entendu, puisque la rentrée 1999 a ramené le nombre d'étudiants en 1^{ère} année à ses niveaux d'antan. Cela étant, il demeure légitime de s'interroger sur l'avenir de la formation de l'ingénieur civil.

S'il ne fait guère de doute que le haut niveau de l'enseignement dispensé à l'EPFL permettra aux ingénieurs d'appréhender les grands travaux précités, il faut en revanche être conscient que l'organisation actuelle de l'attribution des marchés publics en réservera la réalisation à des entités de grande envergure, permettant d'intégrer outre des ingénieurs généralistes, les divers spécialistes incontournables pour de telles entreprises. Le risque d'assister ces prochaines années à une segmentation de l'activité de l'ingénieur civil est donc bien réel: d'un côté, l'ingénieur indépendant, exerçant dans le cadre d'une structure de petite dimension, comme généraliste tourné essentiellement vers le bâtiment, et de l'autre, l'ingénieur salarié, oeuvrant au sein d'une société de stature nationale, voire internationale, à même de répondre à des appels d'offres importants.

Or si l'on veut conserver au métier d'ingénieur civil son statut de profession libérale et indépendante, avec tous les avantages que cet état offre aussi bien au praticien qu'à ses mandants, la formation proposée au niveau polytechnique devra obligatoirement être repensée. A l'heure où la constitution d'équipes pluridisciplinaires de mandataires, de regroupements, pools ou autres associations de professionnels est toujours davantage d'actualité, il paraît en effet peu concevable de continuer à enrôler les différents intervenants dans des cursus de formation compartimentés, où ils ne se rencontreront qu'épisodiquement en cinq ans d'études.

Ne faudrait-il pas plutôt réfléchir à une formation transdisciplinaire, à l'instar de ce qui se met actuellement en place aux Etats-Unis, pour intégrer au sein d'une même faculté tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se retrouveront un jour côte à côte dans leur pratique quotidienne. La connaissance mutuelle, alliée à la compréhension des contraintes, ambitions et intérêts qui animent l'autre sont indubitablement appelées à devenir des facteurs clefs de la réussite professionnelle des futurs ingénieurs et architectes. Car, comme l'a très pertinence dit Jean Prouvé : «Ingénieurs? Architectes? Pourquoi se poser la question, en débattre? Il s'agit de bâtir».